



Dégradation sur mon terrain devant mon garage.

Par **persan80**, le **20/09/2012 à 15:11**

Bonjour,
Un voisin s'est fait livrer du bois par un cultivateur.
En manœuvrant, le cultivateur a endommagé mon terrain devant mon garage.
Qui peut être tenu pour responsable des dégradations ?
Le demandeur du bois dont l'accès est insuffisant ou le cultivateur ?
Merci.
Cordialement.

Par **chaber**, le **20/09/2012 à 17:11**

bonjour,
c'est l'auteur des dommages qui doit être mis en cause, donc le cultivateur

Par **persan80**, le **20/09/2012 à 19:39**

Bonsoir et merci de votre réponse rapide.
Domage que ce soit le cultivateur car le voisin s'est enfermé pour passer chez moi.
J'ai creusé le talus pour construire mon garage mais en face, il n'a reculé que d'un mètre au lieu des 3,5 prévus par son permis de construire.
C'est géré par la commune comme un bidonville.
Cordialement.